

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 janvier 2007 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert
Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre
Gaston Bureau, représentant du Village du Lac Poulin
Richard Vermette, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Éric Lachance, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3487-07

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :

**L'item 8.1 Americana 2007;
L'item 10A Travaux à venir – Traitement;
L'item 10B Contribution au fond compensation par la municipalité du village de Lac Poulin.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3488-07

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Auclair
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 décembre 2006 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 24 janvier 2007;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de décembre 2006, de même que le tonnage acheminé tout au cours de l'année 2006;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2006;
- Copies détaillées des factures de Raymond Chabot Grant Thorton pour les mois de novembre et décembre 2006 dans le dossier Conporec Inc.

RÉSOLUTION NO: 3489-07

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-600767 à #C-600810 inclusivement, de même que les chèques #C-260454 à #C-260460 inclusivement, ainsi que les chèques #C-700001 à #C-700038 inclusivement, de même que les chèques #C-270001 à #C-270025 inclusivement pour un déboursé total de 942 992.59\$.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

DOSSIER CONPOREC INC.

Monsieur Gabriel Giguère et Monsieur Roger Turcotte font un rapport verbal sur l'avancement de ce dossier.

RÉSOLUTION NO: 3490-07

RÉCUPÉRATION – RECYCLAGE

CONSIDÉRANT que le comité de suivi du dossier de la collecte des matières recyclables s'est réuni le 10 janvier 2007;

CONSIDÉRANT que copie du compte rendu de cette rencontre a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que ce comité recommande la nomination le plutôt possible d'un employé de chaque municipalité, afin d'assister son représentant à la Régie et la Régie comme tel dans l'éducation des citoyens en ce qui concerne les matières à être placées dans les bacs de récupération;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec ces représentants est prévue pour février 2007;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil demande à chacune des municipalités de nommer un employé dans ce dossier et de faire connaître à la Régie par télécopieur ou par courriel les coordonnées de cet employé dès sa nomination.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3491-07

COLLECTE RDD ET AUTRES 2007

CONSIDÉRANT que le comité de travail formé pour piloter ce dossier s'est réuni le 10 janvier 2007 et que copie du compte rendu de cette rencontre a été remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine les recommandations faites dans ce dossier à savoir :

- Les dates de collecte seront les 26 et 27 mai et les 02 et 03 juin 2007;
- Pour la collecte prévue à Saint-Côme-Linière, elle se tiendra le 02 juin en après-midi dans la cour de l'aréna;
- Le service de destruction de papier confidentiel ne sera pas offert cette année;
- La publicité relative à cette activité sera préparée par le personnel de la Régie;
- Monsieur Paul Joly, représentant de la Régie sur le conseil d'administration de la Ressourcerie Beauce-Sartigan a confirmé au secrétaire-trésorier, la présence de cet organisme lors de la collecte printanière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3492-07

COLLOQUE MARS 2007

- CONSIDÉRANT** qu'il se tiendra les 08 et 09 mars 2007 à Saint-Hyacinthe le 10^e rendez-vous du regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ);
- CONSIDÉRANT** qu'il se tiendra également les 20-21 et 22 mars à Montréal le salon des technologies environnementales (Americana 2007);
- CONSIDÉRANT** que la Régie a été invitée à assister à ces deux (2) événements;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Régis Drouin
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** le colloque tenu par le 3RMCDQ ne soit pas retenu pour l'année 2007;
- QUE** Monsieur Roger Turcotte ou Madame Audrey Poulin soit autorisé à assister à l'évènement Americana 2007;
- QUE** les frais inhérents à cette participation soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3493-07

FOND COMPENSATION

- CONSIDÉRANT** que la municipalité du village du Lac Poulin a acquis en 2006 son statut de membre et a payé à la Régie son coût d'adhésion;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de transférer la somme de 391.00\$ du surplus accumulé au fond compensation de la Régie, cette somme étant la quote-part de cette municipalité à ce fond;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à transférer du surplus accumulé au fond compensation la somme de 391.00\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3494-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20h32.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE